

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
15 JUL. 2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F04215P0032

1. Intitulé du projet

réalisation d'une voie nouvelle entre la rue Docteur LAENNEC à Mulhouse et la RD21 à Brunstatt

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Mulhouse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean ROTTNER, maire

RCS / SIRET

2 1 6 8 0 2 2 4 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d Infrastructures routières < 3km 51.a et c: Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation	Construction d'une nouvelle voirie : jonction entre la rue du Docteur Laennec à Mulhouse et la rue de Folgensburg (RD21) à Brunstatt d'une longueur de 800 ml nécessitant le passage dans une espace boisé classé dans le document d'urbanisme de la Ville de Brunstatt et un défrichement de plus de 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Afin de permettre une accessibilité renforcée entre le Sundgau, le secteur de la Gare de Mulhouse, pôle multimodal d'échanges, et la Ville de Brunstatt, il est prévu la construction d'une voirie neuve d'une emprise totale d'environ 15 300 m² dans le prolongement de la rue du Docteur Laennec et aménagement des carrefours aux extrémités de la liaison. Cette liaison intégrera également une voie mixte piétons cycles.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la région Mulhousienne du Conseil Départemental du Haut Rhin, sur la période 2014-2019. La liaison routière fait partie des voiries et infrastructures structurantes prévues au SCOT et dans le schéma départemental.

Le projet vise à améliorer l'accessibilité des communes de Mulhouse et Brunstatt pour les pendulaires du Sundgau qui se déplacent et travaillent dans ces deux communes. Cette voirie doit permettre de décharger les quartiers résidentiels environnants des flux induits par l'hôpital et le futur pôle Mère/Enfant.

Les objectifs sont :

- assurer la liaison routière entre la RD21 et la rue Laennec, compatible avec une desserte par les transports collectifs
- renforcer l'accessibilité piétons/cycles en créant une liaison mixte
- assurer la desserte du futur pôle Mère/Enfant et de l'hôpital du Moenchsberg

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction d'une voirie neuve en 2016 (chaussée de 2x3,00 m et deux accotements de 1,50 m) ainsi que l'aménagement des carrefours aux intersections Laennec/Mangency/voie nouvelle et voie nouvelle/RD21. Les travaux s'accompagneront de la réalisation d'une voie mixte de 3m, séparée de la voirie routière par une banquette plantée. Il est également prévu la mise en oeuvre d'un éclairage public de la voirie et de la voie mixte.

Les travaux devraient démarrer au courant du second trimestre 2016 pour une mise en service au printemps 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra l'accès au pôle Mère/Enfant et de décharger les quartiers résidentiels du flux de transit Sundgau/Mulhouse et Brunstatt.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de coupes et abattages d'arbres
- Déclassement d'une partie de l'Espace Boisé Classé du POS de Brunstatt. L'emplacement réservé pour la liaison et notamment le carrefour Laennec/Mangeney impacte la zone classée du bois, mais il est possible que les études fines démontrent que l'emprise du giratoire et des travaux n'engageront pas cet EBC.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Révision du POS pour déclassement d'une partie de l'EBC inscrit dans le document d'urbanisme en vigueur sur le bois du Finsterwald à Brunstatt.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Chaussée	6 000 m2
Voie mixte piétons cycles	2 700 m2
Espaces verts (accotements engazonnés, banquette plantée)	4 000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du Docteur Laennec
68350 BRUNSTATT

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 33 ' 41 " 85 Lat. 47 ° 72 ' 36 " 18

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 33 ' 41 " 85 Lat. 47 ° 72 ' 36 " 18

Point d'arrivée : Long. 7 ° 33 ' 34 " 37 Lat. 47 ° 72 ' 20 " 70

Communes traversées :

Brunstatt

L'assiette du projet est située sur les parcelles cadastrées suivantes :
section 18 parcelle n°349 / section 40 parcelles n°97 et n°100

Ces parcelles sont propriété Ville de Mulhouse sur le ban communal de Brunstatt.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet accompagne un programme plus global de réaménagement des rues Mangeney et Laennec, qui consiste à réaliser un trottoir afin de sécuriser les cheminements piétons, rendre accessibles PMR les arrêts de bus de ces rues et améliorer la prise en compte des eaux de ruissellement afin de protéger le quartier d'habitation situé en contrebas.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'un massif boisé, partiellement classé au titre des espaces boisés classés dans le POS de la commune de Brunstatt. Le secteur du projet est composé également de petites cultures (friches rudérales), talus et bords de chemin avec haies et lisière de forêt, ainsi que d'une prairie fraîche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le territoire communal est couvert par un Plan d'Occupation des Sols.
La délibération du CM de Brunstatt du 23 septembre 2014 approuve la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.
Le terrain d'assiette du projet est situé en zone Nd et UA. L'emprise du projet figure parmi la liste des emplacements réservés n°3 et n°4 lors de la révision simplifiée du POS approuvée le 14 mai 2009 par délibération du CM de Brunstatt.
La liaison figure également au SCOT de la région Mulhousienne, approuvé le 15/12/2007.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est recensée ni sur le secteur du d'étude, ni à proximité.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ville de Brunstatt est couverte par le plan de prévention bruit de l'agglomération mulhousienne m2A.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé se situe en dehors des périmètres ZPPAUP.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Située sur les collines du Horst mulhousien, la zone d'étude ne présente pas d'enjeux en matière de zones humides.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est situé en dehors des zones inondables recensées (champs d'inondation de l'III à l'Ouest de Brunstatt). Le secteur est situé dans une zone de sismicité modérée (zone 3).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors périmètres de protection des captages d'eau.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de sites inscrits ou classés à proximité de l'emprise du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la Hardt, situé à 7 km du projet. Le site d'implantation du projet est donc relativement éloigné des sites Natura2000 avec peu de lieu entre ces espaces.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection des monuments historiques ou site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau, ni dans sa phase de construction, ni dans sa phase d'exploitation.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voirie ne générera pas de modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil en long de la nouvelle voie sera adapté au terrain naturel avec un équilibrage des déblais / remblais (des travaux de terrassement pour créer cette liaison ont déjà été exécutés il y a 30 ans) et une pente longitudinale avoisinant les 3%.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de matériaux sera nécessaire pour réaliser la couche de forme.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. notice de potentialité écologique jointe
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse un espace boisé qui sera impacté sur une surface d'environ 15 000m ² . Toutefois, le projet prévoit de limiter les défrichements à l'emprise chaussée et voie mixte (17m) et de préserver un corridor écologique (lisières) au sud des emprises.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain se situe en zone de sismicité modérée (zone 3) mais aucun élément du projet ne relève d'exigence particulière.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle voirie est potentiellement génératrice de bruit. Le trafic estimé est de 5 200 véh/j. Les habitations ne sont pas impactées car éloignées de cette nouvelle infrastructure, hormis le carrefour Laennec/Mangeney.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des vibrations liées au compactage des matériaux peuvent survenir de manière très discontinue sur une période d'environ 3 mois lors des terrassements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cette nouvelle voirie sera équipée d'un éclairage public neuf (éclairage moyen de 15 lux). Par ailleurs, les phares des véhicules engendreront des émissions lumineuses la nuit.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets de polluants proviennent des gaz d'échappement mais les rejets ne seront pas supérieurs aux rejets actuels, ils seront répartis différemment sur le secteur puisque le projet modifiera les circulations au sein du quartier sans pour autant les augmenter.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales s'écoulant de la liaison nouvelle seront recueillies dans un bassin avec régulation du débit et rejet dans le réseau d'assainissement existant, après accord du SIVOM.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet traversant un espace boisé sur environ 750 m dégradera le corridor écologique actuel en substituant des habitats favorables aux déplacements des espèces.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet nécessitera le rétablissement d'un chemin rural.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de liaison a pour objectif d'assurer un meilleur équilibrage des flux de circulations dans le quartier. Les incidences de ce projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets; les incidences seront réparties différemment.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé sur un tracé dont le talutage a été réalisé il y a 30 ans et dont l'emprise a été laissée à la recolonisation naturelle, qui a favorisé la création d'un corridor écologique d'importance locale sur cet emplacement réservé. Cette voirie doit permettre de décharger les quartiers résidentiels environnants des flux induits par l'hôpital et le futur pôle Mère/Enfant.

La notice de potentialité écologique met en évidence :

- un impact globalement faible sur les habitats et la flore, et inexistant sur les zones humides;
- un impact faible sur la faune, s'agissant de peuplements faunistiques communs sans valeur patrimoniale exceptionnelle. Le projet étant situé en marge des collines du Sundgau, qui reste un secteur encore bien préservé;
- un impact faible sur le fonctionnement écologique.

Le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact, les incidences du projet étant qualifiées de faibles et les mesures d'évitement et de réduction doivent permettre d'atteindre un bilan environnemental équilibré.

Les mesures suivantes sont prévues :

- limitation des défrichements pour conserver un corridor écologique au sud ;
- captures relaches des blaireaux dans des zones favorables ;
- l'ensemble des travaux de dégagement d'emprises interviendra en dehors des périodes de reproduction de la faune soit entre octobre et mars ;
- gestion différenciée des accotements et des fossés favorables à la biodiversité.

Le défrichement du massif boisé sera soumis à autorisation et le projet de giratoire nécessitera une révision du POS de Brunstatt pour déclasser l'EBC sur ce secteur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
1	Notice de potentialité écologique	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué à l'aménagement
et à la Qualité des Espaces Publics


Philippe TRIMAILLE

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité		Pays
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne morale

Nom	Ville de Mulhouse	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	2	Extension	Nom de la voie
			rue Pierre et Marie Curie
	BP10020		
Code postal	68948	Localité	MULHOUSE Cedex 9
		Pays	France
Tél.	03.89.32.58.58	Fax	
Courriel		@	

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	DREYER	Prénom	Jeannine
Qualité	Chef du service Voirie		
Tél.	03.89.32.68.23	Fax	03.89.32.58.73
Courriel	jeannine.dreyer @ mulhouse-alsace.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

